



# CHARTE D'UTILISATION DE LA MARQUE FRENCH MOBILITY

Mesdames, Messieurs,

En janvier 2018, à la suite des Assises Nationales de la Mobilité, la ministre chargée des Transports a lancé la démarche **French Mobility**.

**French Mobility** est la marque qui fédère l'ensemble des acteurs pour l'amélioration durable de la mobilité du quotidien dans tous les territoires. Elle favorise les synergies nécessaires à l'accompagnement des projets innovants.

Elle s'adresse à l'ensemble de l'écosystème de la mobilité : entreprises, start-ups, opérateurs, collectivités, financeurs, investisseurs, incubateurs, associations, fédérations, laboratoires de recherche, etc.

**French Mobility** est dotée d'une identité visuelle (logotype) propre, qui devient son emblème.

Afin de favoriser la mise en place d'une dynamique autour de **French Mobility** et d'inciter les acteurs de l'écosystème à rejoindre la communauté, le Gouvernement français a décidé de rendre la marque **French Mobility** collective.

La présente charte définit les conditions d'utilisation de la marque **French Mobility** et de ses différents visuels, en direction de l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la mobilité.



# CHARTE D'UTILISATION DE LA MARQUE FRENCH MOBILITY

## 1. Conditions d'utilisation communes pour l'ensemble des visuels de la marque French Mobility

L'utilisation d'un des visuels de **French Mobility** n'est possible que pour les acteurs qui partagent les valeurs de **French Mobility** et dont l'ensemble des projets, produits, services, événements ou actions respectent ces valeurs.

Les valeurs de **French Mobility** sont les suivantes :

1. **French Mobility** promeut des mobilités plus propres, moins émettrices de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre et respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.
2. **French Mobility** promeut des mobilités plus solidaires qui favorisent les déplacements de tous les publics, notamment ceux qui disposent de peu de solutions de mobilité : habitants des zones peu denses, rurales ou périurbaines, personnes âgées, personnes sans permis de conduire, personnes à mobilité réduite, etc.
3. **French Mobility** promeut des mobilités plus sûres pour les usagers des services de mobilité et plus généralement des usagers de l'espace public.
4. **French Mobility** promeut des mobilités qui s'organisent dans un cadre respectueux des personnes (salariés, entrepreneurs, bénévoles...) travaillant pour des acteurs de l'écosystème de la mobilité.

1.1 L'utilisation des visuels de **French Mobility** ne peut être associée à des actions ou à des activités qui pourraient porter atteinte ou être préjudiciable à l'image de **French Mobility**, à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

1.2 L'utilisateur des visuels **French Mobility** qui produit, organise ou finance des solutions de mobilité doit, préalablement à l'utilisation du visuel **French Mobility**, présenter ses solutions sur la plateforme **French Mobility** en donnant les informations nécessaires via le lien suivant :

<http://pfrenchmobility.strikingly.com/>

1.3 L'utilisateur s'engage à reproduire fidèlement les caractéristiques graphiques des visuels en respectant les formes, proportions, les couleurs et la charte graphique. Les visuels devront toujours apparaître dans leur intégralité. Aucune des parties des visuels ne peut être reproduite séparément. Aucune modification du logotype n'est autorisée. La position des éléments du logotype et des visuels les uns par rapport aux autres doivent être respectée. Ne sont pas admis, sur et à côté des reproductions, des textes explicatifs, légendes, ou toute autre indication ne faisant pas partie du logotype.



## CHARTE D'UTILISATION DE LA MARQUE FRENCH MOBILITY

- 1.4 L'utilisation d'un des visuels **French Mobility** à des fins économiques, commerciales, politiques, publicitaires – autres que celles agréées mutuellement – est strictement interdite.



# CHARTRE D'UTILISATION DE LA MARQUE FRENCH MOBILITY

## 2. Conditions d'utilisation des différents visuels French Mobility

- 2.1 Tout acteur de l'écosystème de la mobilité (entreprises, start-ups, opérateurs, collectivités, financeurs, investisseurs, incubateurs, associations, fédérations, laboratoires de recherche...etc.) peut utiliser le visuel « **membre de la communauté French Mobility** » sous réserve du respect des conditions d'utilisation listées dans la première partie.
- 2.2 Le visuel « **labellisé par French Mobility** » ne peut être utilisé que par des acteurs qui bénéficient d'un soutien organisationnel, logistique ou financier dans le cadre des outils de French Mobility et sous réserve du respect des conditions d'utilisation listée dans la première partie.
- 2.3 Le visuel « **partenaire de French Mobility** » ne peut être utilisé que pour des personnes privées ou publiques, initiatives ou événements, sélectionnés par l'équipe French Mobility, pour leur soutien organisationnel ou financier à French Mobility ou aux objectifs poursuivis par cette dernière. L'équipe French Mobility est seule habilitée à autoriser l'utilisation du visuel « **partenaire de French Mobility** », dans les conditions décrites dans la première partie, et celles qu'elle pourrait éventuellement spécifier au regard des particularités des demandes qui lui seraient adressées.
- 2.4 L'autorisation d'utiliser le visuel « **partenaire de French Mobility** » est accordée pour un usage déterminé qui est celui déclaré par l'utilisateur dans sa demande à l'équipe French Mobility. Cette autorisation n'est pas valable pour un autre usage. Tout nouvel usage devra faire l'objet d'une nouvelle demande.
- 2.5 L'autorisation d'utiliser le visuel « **partenaire de French Mobility** » est accordée au cas par cas et à titre personnel. Par conséquent, elle ne pourra être cédée ou transférée à un tiers, à titre gratuit ou onéreux.
- 2.6 Les acteurs, projets ou événements « **labellisé par French Mobility** » ou « **partenaire de French Mobility** » bénéficient d'une mise en valeur particulière sur le site internet de French Mobility ainsi que sur les réseaux sociaux mis en place par French Mobility.



# CHARTRE D'UTILISATION DE LA MARQUE FRENCH MOBILITY

## 3. Responsabilités

- 3.1 L'équipe **French Mobility** décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des visuels **French Mobility** et des conséquences qui pourraient en découler.
- 3.2 L'autorisation d'utiliser les visuels **French Mobility** ne vaut en aucun cas cautionnement des documents – contenus et matériels – sur lesquels ceux-ci pourraient être apposés.
- 3.3 **French Mobility** n'est en aucun cas juridiquement responsable d'éventuelles créances portant sur des projets utilisant un des visuels de la marque.
- 3.4 **French Mobility** peut à tout moment retirer l'autorisation accordée à un utilisateur sans avoir à motiver sa décision. Il sera systématiquement procédé au retrait de l'autorisation accordée à un utilisateur en cas de non-respect, par ce dernier, des conditions d'utilisation ci-dessus décrites ou en cas de retrait de l'autorisation qui lui a été préalablement accordée.
- 3.5 L'équipe **French Mobility** se réserve le droit d'exercer des poursuites à l'encontre de toute personne physique ou morale qui violerait délibérément les droits rattachés au logotype **French Mobility** et des visuels de la marque, ses conditions d'utilisation, ainsi que les principes d'application relatifs.
- 3.6 L'équipe **French Mobility** se réserve le droit de modifier les conditions d'utilisation du logotype **French Mobility** et des visuels de la marque à tout moment et sans préavis.
- 3.7 L'équipe **French Mobility** ne sera en aucun cas responsable de tout manquement fait par l'utilisateur à ces obligations quant à l'usage du logotype comme des visuels. Sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté.